



Litige sur l'entretien d'un véhicule

Par **super127**, le **22/12/2011** à **07:57**

Bonjour,
Mon concessionnaire PEUGEOT a fait la vidange habituelle de mon véhicule.
Malheureusement l'employé a mal refermé le bouchon de vidange et la moitié de l'huile est perdue. J'ai dû refaire la vidange moi-même. (Totalement abérrant)
Qu'aurais-je pu faire si cela avait endommagé irrémédiablement mon moteur?
Les garagistes ont-ils l'obligation légale d'être assurés ? et comment un simple consommateur peut-il le vérifier sans faire confiance en leur dire?
merci de vos réponses
super127

Par **ange48**, le **22/02/2012** à **13:14**

que souhaitez-vous faire en fait.
l'erreur est humaine et il n'y a pas eu tant mal.
avez-vous été voir le garagiste en direct pour qu'il vous refasse le niveau d'huile à ses frais.
si le moteur avait été cassé, vous auriez dû aller au civil, c'est long, et vous auriez probablement eu un arrangement amiable avec la partie adverse/